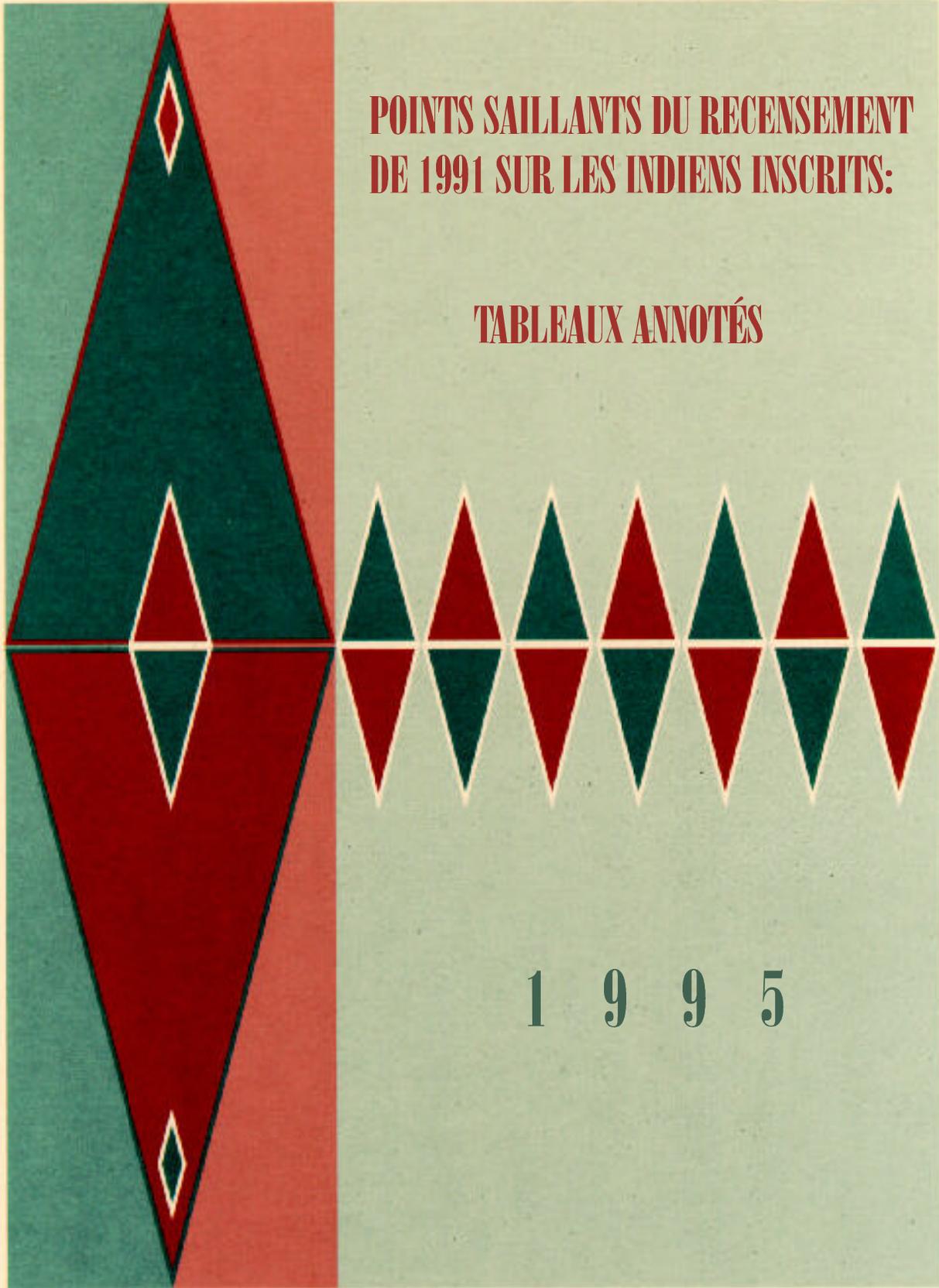




**POINTS SAILLANTS DU RECENSEMENT
DE 1991 SUR LES INDIENS INSCRITS:**

TABLEAUX ANNOTÉS



1 9 9 5

**POINTS SAILLANTS DU RECENSEMENT DE 1991
SUR LES INDIENS INSCRITS :**

QUALITÉ DE L'INFORMATION ET DE LA RECHERCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Ronald A. Irwin, c.p., député
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, octobre 1995

R32-91/1995F
N° de catalogue R32-91/1995F
ISBN 0-662-23165-1

© Ministre des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English
under the title :

**1991 Census Highlights on Registered Indians :
Annotated Tables.**

REMERCIEMENTS

La présente publication a été préparée sous la direction de Angus Dalley, gestionnaire, Statistiques ministérielles, Direction de la qualité de l'information et de la recherche. L'auteur principal est Darrell Buffalo. Le soutien technique et rédactionnel a été fourni par David Dahm, France Bernard, Sachiko Yamamoto et Ravi Shankar.

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAUX	vii
NOTES	ix
PRINCIPALES CONCLUSIONS	xi
INTRODUCTION	1
POPULATION	3
LOGEMENT	7
FAMILLE	11
NIVEAU DE SCOLARITÉ	13
ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	15
REVENU	21

TABLEAUX

TABLEAU

TABLEAU 1.0: Composition ethnique de la population autochtone: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	3
TABLEAU 1.1: Pourcentage de la population d'Indiens inscrits habitant dans des réserves ou hors des réserves selon le sexe: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	4
TABLEAU 1.2: Pourcentage de la population d'Indiens inscrits habitant dans des réserves ou hors des réserves: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	5
TABLEAU 2.0: Indiens inscrits habitant dans des réserves, nombre moyen de personnes par logement privé occupé: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	7
TABLEAU 2.1 Indiens inscrits dans des réserves et hors des réserves, pourcentage moyen de logements privés occupés surpeuplés: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	8
TABLEAU 2.2: Indiens inscrits dans des réserves et hors des réserves, revenu moyen par logement privé occupé: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	9
TABLEAU 3.0: Populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits, nombre moyen de personnes par famille de recensement: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	11
TABLEAU 4.0: Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits dont le niveau de scolarité est inférieur à la neuvième année: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	13
TABLEAU 4.1: Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits ayant terminé au moins des études de niveau secondaire: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	14
TABLEAU 5.0: Taux de participation pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	15
TABLEAU 5.1: Taux d'emploi pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	16
TABLEAU 5.2: Taux de chômage pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	17
TABLEAU 5.3 Répartition en pourcentage de la population active expérimentée pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits par professions primaires: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	18
TABLEAU 5.4: Répartition en pourcentage de la population active expérimentée pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits par professions secondaires: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	19

TABLEAU 5.5: Répartition en pourcentage de la population active expérimentée pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits par professions tertiaires: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	20
TABLEAU 6.0: Revenu moyen des particuliers dans les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991(dollars constants)	21
TABLEAU 6.1 Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits dont la principale source de revenu provenait d'un emploi: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	22
TABLEAU 6.2 Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits dont la principale source de revenu provenait de paiements de transferts gouvernementaux : Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991	23

NOTES

Les indicateurs socio-démographiques présentés dans le présent rapport sont dérivés des totalisations personnalisées du recensement de 1991, dont traite l'introduction du présent rapport. Ces données, qui ont redéfini les variables sur l'ethnicité et la résidence, ont permis au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) de mieux circonscrire la population des Indiens inscrits à partir des chiffres du recensement.

Pour établir sa population de base, le MAINC a utilisé le nombre de personnes qui ont déclaré une origine ethnique à la question n° 15 du recensement de 1991. Une série d'ajustements ont ensuite été appliqués à cette population de base, en utilisant une question distincte du recensement sur l'appartenance à un groupe autochtone (question n° 16), afin de mesurer le segment de la population de base qui répondait le mieux à la définition d'un Indien inscrit, tel qu'énoncé dans la *Loi sur les Indiens*.

Il faut signaler que la définition de la « population autochtone » du Canada dans le recensement de 1991 est fondée uniquement sur la question relative à l'origine ethnique (question n° 15). Cette question identifie les Indiens d'Amérique du Nord comme un seul groupe, sans faire de distinction entre les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits. Statistique Canada fournit également des chiffres sur la population des Inuit et des Métis, ainsi que sur les personnes d'ascendance mixte à la fois autochtone et non autochtone.

Le terme « dans les réserves » du recensement de 1991 comprend les populations qui vivent dans des réserves, sur des terres de l'État et dans des établissements indiens (au 4 juin 1991).

Il convient de signaler que les données du recensement sur les populations autochtones selon les statistiques établies en 1986 et en 1991 ne sont pas directement comparables pour les raisons suivantes :

1. En 1991, 64 bandes indiennes (établies dans 78 réserves) n'ont pas participé au recensement. Ces collectivités regroupent approximativement 38 000 personnes. En 1986, 90 bandes indiennes (établies dans 136 réserves), regroupant approximativement 45 000 personnes, n'ont pas été énumérées en entier. Les cas de non-participation ont entraîné une sous-représentation importante de la population d'Indiens inscrits habitant dans les réserves.
2. Dans le recensement de 1986, les répondants n'ont pas eu la possibilité de s'identifier comme des Indiens inscrits à la question sur l'ethnicité. Toutefois, la question n° 7 fournissait aux répondants la possibilité d'indiquer qu'ils étaient d'appartenance autochtone. Dans le recensement de 1991, les répondants ont eu la possibilité de s'identifier comme Autochtones et également comme Indiens inscrits en répondant à la question n° 16.

Le lecteur est avisé que la population d'Indiens inscrits a changé considérablement en taille et en caractéristiques en raison du rétablissement des droits autochtones de certains particuliers ou de l'ajout de nouveaux inscrits au registre à la suite de l'adoption de la *Loi C-31* qui a permis de mettre en oeuvre, en 1985, des changements à la *Loi sur les Indiens*. En 1990, du fait du processus engendré par la *Loi C-31*, la population d'Indiens inscrits avait augmenté de 73 983 personnes. Cela a entraîné des modifications majeures du nombre, de la distribution géographique et des caractéristiques de la population d'Indiens inscrits. Ces changements commençaient tout juste à se manifester lorsqu'on a effectué le recensement de 1986. Au 31 décembre 1986, il y avait 17 857 nouveaux Indiens inscrits en vertu de la *Loi C-31*, ce qui a entraîné des augmentations du nombre de personnes inscrites au registre des Indiens (voir ci-dessous). Selon le recensement de 1986, le total de la population d'Indiens inscrits était de 263 245 (au 3 juin), soit 32 p. 100 de moins que le chiffre indiqué dans le registre des Indiens inscrits (au 31 décembre), soit 387 829. La population totale d'Indiens inscrits selon le recensement de 1991, soit 385 800 Indiens inscrits (au 4 juin), était de 25 p. 100 inférieure au chiffre de 511 791 Indiens inscrits (au 31 décembre) du registre des Indiens. Une part de cet

écart peut s'expliquer par les différences entre les deux mécanismes de collecte des données qui ont servi à établir ces chiffres.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est tenu par la *Loi sur les Indiens* d'inscrire dans le registre des Indiens les noms des personnes qui s'enregistrent en vertu de la Loi. Le registre des Indiens est une base de données administrative et législative, dont la date de clôture annuelle est établie au 31 décembre. Par ailleurs, la *Loi sur la statistique* de 1970 stipule qu'un recensement de la population du Canada doit être tenu au mois de juin de l'année 1971, et tous les cinq ans par la suite, dans un mois à déterminer par le gouverneur en conseil. Le recensement est en outre une enquête fondée sur une méthode d'auto-dénombrement.

En dernier lieu, un nombre limité d'exemplaires de cette publication ont paru précédemment en juin 1995. Cette version bilingue reflète maintenant une définition plus complète de l'information déjà fournie dans la version anglaise.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Le présent rapport fournit une description comparative des conditions socio-démographiques essentielles des Indiens inscrits au Canada, dans les provinces et les territoires. Des comparaisons sont établies entre les situations des Indiens inscrits habitant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves et celles de la population repère du Canada (population totale moins la population d'Indiens inscrits).

En 1991, il y a eu deux dénombrements indépendants de la population d'Indiens inscrits au Canada, caractérisés par un écart de 125 991 personnes. Les chiffres provenaient respectivement du registre des Indiens, établi annuellement par le MAINC, et du recensement de la population, effectué tous les cinq ans par Statistique Canada. Les deux ministères sont juridiquement tenus de produire des estimations de la population d'Indiens inscrits à des moments distincts dans le temps.

En 1991, le chiffre du recensement était considérablement inférieur au chiffre d'Indiens inscrits dans le registre des Indiens. Par conséquent, les utilisateurs doivent être prudents lorsqu'ils interprètent les données contenues dans la présente publication. Pour une comparaison démographique, le lecteur se référera au document sur la population d'Indiens inscrits dans le registre des Indiens selon le sexe et le lieu de résidence en 1991. Puisque de nombreux tableaux de la présente publication sont proportionnels par nature, ils fournissent une bonne « indication approximative » des conditions dans les réserves.

Le présent rapport présente aux utilisateurs une vaste gamme de données tirées du recensement de 1991 publié par Statistique Canada, dont ils pourraient se servir pour élaborer des politiques et planifier des programmes.

Selon le recensement de 1991 :

- Les Indiens inscrits représentent 38 p. 100 des personnes d'ascendance autochtones, et approximativement 2 p. 100 de la population canadienne totale.
- Un peu plus de 49 p. 100 de l'ensemble des Indiens inscrits habitent dans les réserves, et près de 25 p. 100 de plus d'Indiennes inscrites que d'Indiens inscrits habitent à l'extérieur des réserves.
- Les familles d'Indiens inscrits ont tendance à être plus nombreuses que les autres familles canadiennes.
- Près de 28 p. 100 des Indiens inscrits âgés de 15 ans et plus ont moins de neuf années de scolarité et approximativement 38 p. 100 d'entre eux ont au moins une scolarité de niveau secondaire.
- Le taux d'emploi de la population d'Indiens inscrits âgés de 15 ans et plus est d'approximativement 38 p. 100.
- Le revenu moyen des particuliers dans la population d'Indiens inscrits est d'approximativement 12 800 \$, soit la moitié du revenu des particuliers de la population repère.
- 52 p. 100 de la population d'Indiens inscrits âgés de 15 ans et plus indiquent que l'emploi est leur principale source de revenu, tandis que 40 p. 100 d'entre eux indiquent que les paiements de transferts gouvernementaux sont leur principale source de revenu.
- Un peu plus d'un dixième des logements d'Indiens inscrits sont habités par plus d'une personne par pièce.

INTRODUCTION

Le présent rapport fournit une description comparative des principales conditions socio-démographiques des Indiens inscrits habitant au Canada, dans les provinces et les territoires, et établit des comparaisons entre les Indiens inscrits habitant dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci et la population repère. Il sert à mettre à jour le rapport produit par le MAINC en 1989 et intitulé *Points saillants du recensement de 1986 sur les Indiens inscrits : Tableaux annotés*. Le lecteur pourra se reporter à la section des Notes concernant les limites de comparabilité des données relatives à ces deux dénombrements.

Vous trouverez ci-dessous une brève description des totalisations personnalisées du MAINC tirées du recensement de 1991, qui sont disponibles auprès de la Direction de la qualité de l'information et de la recherche (DQIR).

Totalisations détaillées

Ces totalisations croisées détaillées des variables du recensement sont similaires aux données que le MAINC avait demandées en 1986. Elles permettent aux utilisateurs des ministères d'élaborer des tableaux particuliers et bien définis. En effet, les comparaisons entre plusieurs populations et plusieurs lieux sont ainsi disponibles. Les données présentées ci-dessous pourraient ne pas figurer dans la présente publication, mais on peut les obtenir auprès de la DQIR.

Les populations sont :

- population totale
- population autochtone totale
- population totale d'Indiens inscrits
- Inuit
- Métis
- population d'origine autochtone unique ou d'origines autochtones multiples
- population d'origines autochtones et non autochtones multiples
- population non autochtone
- population repère (population totale moins la population d'Indiens inscrits)

Les lieux sont les suivants :

- Canada
- provinces
- population totale, dans les réserves et à l'extérieur des réserves
- régions métropolitaines de recensement
- subdivisions de recensement
- bandes
- conseils de tribu

POPULATION

TA

**BLEAU 1.0 : Composition ethnique de la population autochtone:
Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991**

Province/ territoire	Groupes autochtones				Total ayant des ascendances autochtones
	Indiens inscrits	Inuit	Métis	Autres ayant au moins une ascendance autochtone ¹	
T.-N.	1 075	2 615	300	9 270	13 255
Î.-P.-É.	510	10	30	1 370	1 915
N.-É.	7 675	80	185	14 215	22 165
N.-B.	4 685	55	115	8 355	13 210
QC	36 150	6 780	7 140	89 430	139 510
Ont.	70 425	530	3 785	172 160	246 890
Man.	62 635	240	15 960	38 605	117 455
Sask.	56 710	55	12 780	28 120	97 670
Alb.	54 220	450	18 005	77 175	149 855
C.-B.	77 705	240	4 245	90 285	172 470
Yuk.	4 145	30	95	2 200	6 480
T. N.-O.	9 865	18 370	1 875	5 355	35 460
CANADA	385 800	29 455	64 530	536 550	1 016 340

- Les Indiens inscrits représentent 38 p. 100 des personnes d'ascendance autochtones, et approximativement 2 p. 100 de la population canadienne totale.
- Les populations des Inuit et Métis représentent chacune moins de 1 p. 100 de la population canadienne. Toutefois, ils forment respectivement 3 p. 100 et 6 p. 100 de la population autochtone.

1. Les données comprennent a) origines multiples, autochtones seulement; b) origines multiples, autochtones et non autochtones.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 9.

- Selon le recensement de 1991, c'est en Colombie-Britannique qu'habitent la plupart des Indiens inscrits, soit une population de 77 705 personnes. L'Ontario vient en second rang avec 70 425 Indiens inscrits et le Manitoba, au troisième rang avec 62 635 Indiens inscrits.

TABLEAU 1.1 : Pourcentage de la population d'Indiens inscrits habitant dans des réserves ou hors des réserves selon le sexe: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Pourcentage de la population d'Indiens inscrits					
	Dans les réserves			Hors des réserves		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
T.-N.	57,6	41,3	100	44,7	55,3	100
Î.-P.-É.	50,0	50,0	100	30,3	69,7	100
N.-É.	50,2	49,7	100	41,4	58,4	100
N.-B.	53,2	46,8	100	40,9	59,1	100
QC	50,3	49,7	100	45,7	54,3	100
Ont.	51,0	49,0	100	43,7	56,3	100
Man.	51,6	48,4	100	44,4	55,6	100
Sask.	51,8	48,3	100	44,9	55,1	100
Alb.	51,1	48,9	100	44,4	55,6	100
C.-B.	52,3	47,7	100	44,6	55,4	100
Yuk.	50,7	49,3	100	48,2	51,8	100
T. N.-O.	52,0	48,1	100	44,8	55,2	100
CANADA	51,5	48,5	100	44,5	55,5	100

Nota: les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 pourcent dû à l'arrondissement aléatoire et/ou à la suppression des données.

- Parmi les Indiens inscrits, 52 p. 100 de la population habitant dans les réserves et 45 p. 100 de la population habitant à l'extérieur des réserves sont de sexe masculin.
- Parmi les Indiens inscrits, 49 p. 100 de la population habitant dans les réserves et 56 p. 100 de la population habitant à l'extérieur des réserves sont de sexe féminin.
- Terre-Neuve affiche la proportion la plus élevée d'Indiens inscrits mâles habitant dans les réserves avec un pourcentage de 58 p. 100, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Québec avaient chacun la même proportion de femmes habitant dans les réserves, soit 50 p. 100 de la population.
- Le Yukon présente la proportion la plus élevée d'Indiens inscrits mâles à l'extérieur des réserves avec un pourcentage de 48 p. 100, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard affiche la proportion la plus élevée de femmes habitant à l'extérieur des réserves, soit 70 p. 100 de la population.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 9.

TABLEAU 1.2 : Pourcentage de la population d'Indiens inscrits habitant dans des réserves ou hors des réserves: Canada, provinces et territoires Recensement de 1991

Province/ territoire	Lieu de résidence de la population		
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total
T.-N.	42,8	57,2	100
Î.-P.-É.	66,7	33,3	100
N.-É.	73,2	26,8	100
N.-B.	60,0	39,9	100
QC	51,6	48,4	100
Ont.	40,9	59,1	100
Man.	56,8	43,2	100
Sask.	52,3	47,7	100
Alb.	44,1	55,9	100
C.-B.	47,3	52,7	100
Yuk.	33,8	66,3	100
T. N.-O.	64,6	35,3	100
CANADA	49,3	50,7	100

Nota: les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 pourcent dû à l'arrondissement aléatoire et/ou à la suppression des données.

- Selon les données du recensement de 1991, 49 p. 100 (190 335) des Indiens inscrits vivent dans les réserves, et 51 p. 100 (195 465), à l'extérieur des réserves.
- La Nouvelle-Écosse affiche la proportion la plus élevée d'Indiens inscrits vivant dans les réserves, soit 73 p. 100, tandis que le Yukon affiche la proportion la plus faible, 34 p. 100.
- La répartition de la population habitant dans les réserves ou à l'extérieur des réserves a évolué d'approximativement 13 points de pourcentage de 1986 à 1991, passant de 62/38 à 49/51. Cette évolution est en grande partie attribuable à la mise en oeuvre de la Loi C-31 en 1985. Au 31 décembre 1990, on comptait 73 983 personnes ayant pu s'inscrire comme Indiens en vertu de la Loi C-31, et la majorité d'entre elles résidait à l'extérieur des réserves.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 9

LOGEMENT

TABLEAU 2.0 : Indiens inscrits habitant dans des réserves et hors des réserves, nombre moyen de personnes par logement privé occupé¹: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total	
T.-N.	4,2	2,8	3,2	3,2
Î.-P.-É.	3,0	1,5	2,2	2,9
N.-É.	3,8	2,7	3,1	2,7
N.-B.	3,3	2,4	2,8	2,8
QC	4,4	2,1	2,9	2,6
Ont.	3,7	2,1	2,5	2,7
Man.	4,4	2,7	3,4	2,6
Sask.	4,4	3,0	3,6	2,6
Alb.	4,5	2,6	3,2	2,8
C.-B.	3,6	2,3	2,8	2,6
Yuk.	2,4	2,6	2,6	2,8
T. N.-O.	4,2	2,7	3,5	3,6
CANADA	4,1	2,4	3,0	2,7

- Selon le recensement du Canada de 1991, dans la population d'Indiens inscrits habitant dans les réserves, on comptait en moyenne quatre personnes par logement, comparativement à moins de trois personnes dans la population repère.
- La population d'Indiens inscrits habitant hors des réserves affiche une moyenne de personnes par logement similaire à celle de la population repère, c'est-à-dire moins de trois personnes par logement.
- Parmi les populations d'Indiens inscrits habitant dans les réserves qui avaient plus de quatre personnes par logement figuraient celles des provinces des Prairies, (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) ainsi que les Territoires du Nord-Ouest, le Québec et Terre-Neuve.

1. Un logement privé occupé désigne un logement privé dans lequel une personne ou un groupe de personnes réside en permanence.
Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableaux 9 et 34.

TABEAU 2.1 : Indiens inscrits dans des réserves et hors des réserves, pourcentage moyen de logements privés occupés surpeuplés¹: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	22,7	0,0	10,4	8,9	1,5
Î.-P.-É.	0,0	0,0	0,0	2,4	0,7
N.-É.	14,6	1,5	9,4	3,8	0,7
N.-B.	6,4	2,5	4,8	2,7	0,8
QC	23,7	5,4	11,5	3,8	1,0
Ont.	17,4	2,8	6,8	2,3	1,3
Man.	26,6	8,0	16,3	8,8	1,2
Sask.	29,7	11,6	19,3	12,3	0,8
Alb.	25,1	7,4	13,0	5,7	1,2
C.-B.	10,7	4,7	6,9	3,6	1,2
Yuk.	8,7	8,6	8,3	7,0	2,5
T. N.-O.	34,0	9,9	22,9	24,4	12,0
CANADA	20,9	5,9	11,4	5,2	1,2

- Plus d'un dixième des logements du total des Indiens inscrits sont surpeuplés - soit près de 10 fois plus que les logements de la population repère. Le pourcentage de logements surpeuplés dans les réserves était plus de 17 fois plus élevé que celui des logements dans la population repère.
- La fourchette des taux de surpeuplement dans les réserves s'établissait entre 0 et 34 p. 100, tandis qu'à l'extérieur des réserves l'intervalle s'établissait entre 0 et 12 p. 100. La moyenne dans les réserves atteignait près de 21 p. 100, tandis qu'à l'extérieur des réserves, elle s'établissait à près de 6 p. 100.
- Au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, plus d'un quart des logements dans les réserves sont surpeuplés, contre moins de 2 p. 100 dans la population repère. Soixante-quinze pour cent des provinces et territoires ont indiqué que plus de 10 p. 100 des logements dans les réserves sont surpeuplés, tandis que un tiers des provinces et territoires ont indiqué que moins de 1 p. 100 des logements de la population repère sont surpeuplés.

1. Un logement privé occupé désigne un logement privé dans lequel une personne ou un groupe de personnes réside en permanence.

Nota : Un logement surpeuplé désigne un logement comptant plus d'une personne par chambre.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 34.

TABLEAU 2.2 : Indiens inscrits dans des réserves et hors des réserves, revenu moyen par logement privé occupé¹: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	38 580	29 270	32 359	37 301	40 004
Î.-P.-É.	22 803	24 019	23 404	32 307	39 328
N.-É.	21 914	33 396	26 446	36 029	40 315
N.-B.	21 293	29 482	25 213	33 456	39 054
QC	30 502	36 639	34 569	39 107	41 170
Ont.	27 145	37 698	34 791	44 166	52 642
Man.	22 686	24 666	23 786	29 670	41 090
Sask.	19 987	21 796	21 020	26 704	39 597
Alb.	23 614	29 827	27 854	37 103	47 789
C.-B.	26 760	33 452	30 986	38 317	47 530
Yuk.	27 034	40 268	35 640	39 448	55 024
T. N.-O.	31 169	46 344	38 193	41 307	59 235
CANADA	25 040	32 177	29 560	38 110	46 606

- Dans la population repère, on retrouve un revenu moyen beaucoup plus élevé par logement que celui que l'on retrouve par logement chez les Indiens inscrits - ce revenu dépasse de 86 p. 100 le revenu par logement que l'on retrouve dans les réserves et de 45 p. 100 celui que l'on retrouve hors réserve. Pour la population autochtone totale, on retrouve un revenu moyen par logement qui dépasse de 52 p. 100 celui que l'on retrouve par logement d'Indiens inscrits dans les réserves et de 18 p. 100 celui que l'on retrouve par logement d'Indiens inscrits à l'extérieur de la réserve.
- À l'échelle nationale, on retrouve en moyenne par logement d'Indiens inscrits habitant à l'extérieur de la réserve, un revenu qui dépasse de 29 p. 100 celui que l'on retrouve chez son homologue habitant dans la réserve. Toutefois, à Terre-Neuve, le revenu moyen par logement dans la réserve dépassait de 32 p. 100 celui que l'on retrouve par logement à l'extérieur de la réserve.
- Les Territoires du Nord-Ouest affichaient le plus grand écart de revenu moyen par logement entre les Indiens inscrits habitant dans une réserve et la population repère soit 28 066 \$. À Terre-Neuve, l'écart était de 1 424 \$.

1. Le revenu moyen par logement privé occupé désigne le revenu total pondéré des ménages en 1990, calculé en divisant le revenu total d'un groupe particulier de ménages par le nombre de ces ménages.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 34.

FAMILLE

TABLEAU 3.0 : Populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits, nombre moyen de personnes par famille de recensement¹: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	4,1	3,5	3,7	3,7	3,3
Î.-P.-É.	3,5	3,4	3,5	3,4	3,2
N.-É.	4,0	3,0	3,7	3,3	3,0
N.-B.	3,5	3,3	3,4	3,4	3,0
QC	4,1	3,3	3,6	3,3	3,0
Ont.	3,8	3,2	3,4	3,2	3,0
Man.	4,1	3,4	3,8	3,5	3,0
Sask.	4,3	3,6	3,9	3,7	3,0
Alb.	4,1	3,4	3,7	3,4	3,0
C.-B.	3,6	3,2	3,4	3,2	3,0
Yuk.	3,2	3,3	3,3	3,2	3,0
T. N.-O.	4,3	3,4	3,9	4,1	3,7
CANADA	4,0	3,3	3,6	3,4	3,0

- Selon les données du recensement, les familles de recensement d'Indiens inscrits dans les réserves étaient plus nombreuses que les familles de recensement de la population repère, les dépassant d'approximativement une personne.
- En Saskatchewan, les familles de recensement d'Indiens inscrits dans les réserves étaient 43 p. 100 plus nombreuses que les familles de recensement de la population repère, soit la plus importante différence de toutes les provinces et de tous les territoires.
- Les familles de recensement d'Indiens inscrits dans les réserves dépassaient en moyenne de 21 p. 100 les familles de recensement d'Indiens inscrits à l'extérieur des réserves (4,0 contre 3,3).
- Les familles de recensement de la population repère étaient plus petites en moyenne de 25 p. 100 que les familles de recensement dans les réserves, 17 p. 100 plus petites que le total des familles de recensement d'Indiens inscrits, mais seulement 9 p. 100 plus petites que les familles de recensement de la population hors des réserves.

NIVEAU DE SCOLARITÉ

TABLEAU 4.0 : Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits dont le niveau de scolarité¹ est inférieur à la neuvième année: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	41,2	21,0	30,2	22,7	20,4
Î.-P.-É.	18,2	23,1	20,0	14,6	15,4
N.-É.	27,3	14,4	23,5	14,5	13,1
N.-B.	25,9	17,7	22,8	16,2	19,5
QC	42,1	27,6	34,5	20,0	20,1
Ont.	37,5	14,9	23,5	11,8	11,4
Man.	42,7	23,2	34,1	25,8	13,9
Sask.	42,6	24,3	33,9	28,2	15,0
Alb.	34,7	17,7	25,1	16,2	8,5
C.-B.	26,8	16,2	21,1	14,0	8,4
Yuk.	28,1	15,5	19,8	16,4	4,7
T. N.-O.	57,8	30,8	48,3	45,9	22,6
CANADA	37,2	19,4	27,9	18,4	13,7

- Le pourcentage d'Indiens inscrits dans les réserves, âgés de 15 ans et plus, qui avaient un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année, était près de trois fois plus élevé que le pourcentage correspondant dans la population repère.
- Le pourcentage d'Indiens inscrits dans les réserves, âgés de 15 ans et plus, qui avaient un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année, était deux fois plus élevé que celui de la population d'Indiens inscrits à l'extérieur des réserves et de la population autochtone totale.
- Les Territoires du Nord-Ouest affichaient le pourcentage le plus élevé d'Indiens inscrits habitant dans les réserves qui avaient un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année, soit 58 p. 100, et l'Île-du-Prince-Édouard, le taux le plus bas, soit 18 p. 100.

1. Les personnes dont le niveau de scolarité est inférieur à la neuvième année comprennent les personnes qui ont de 0 à 8 ans de scolarité, selon les données enregistrées pour la population de personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements institutionnels.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 1.

TABLEAU 4.1 : Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits ayant terminé au moins des études de niveau secondaire¹: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	33,8	48,1	41,6	47,9	50,8
Î.-P.-É.	52,3	53,8	51,4	59,7	57,0
N.-É.	42,5	56,7	47,1	54,7	57,3
N.-B.	48,1	56,0	51,5	56,6	54,6
QC	26,9	46,6	37,2	56,8	61,0
Ont.	31,0	49,5	42,4	55,0	63,7
Man.	22,3	36,5	28,6	35,9	56,4
Sask.	28,1	40,8	34,2	39,4	55,2
Alb.	33,3	43,4	39,0	47,7	64,6
C.-B.	39,1	45,4	42,5	51,7	66,4
Yuk.	51,3	48,0	49,1	53,3	76,3
T. N.-O.	23,0	42,5	30,0	33,3	58,8
CANADA	31,1	44,7	38,2	49,4	62,1

- En moyenne, le pourcentage des Indiens inscrits dans les réserves, âgés de 15 ans et plus, qui avaient terminé au moins des études secondaires représentaient la moitié du pourcentage correspondant dans la population repère (31 p. 100 contre 62 p. 100) et était de 14 p. 100 inférieur à celui de la population à l'extérieur des réserves.
- Le pourcentage des Indiens inscrits dans les réserves, âgés de 15 ans et plus, qui avaient terminé au moins des études secondaires était près de 40 p. 100 inférieur au pourcentage correspondant dans la population autochtone totale.
- L'Île-du-Prince-Édouard affichait le pourcentage le plus élevé d'Indiens inscrits dans les réserves qui avaient terminé des études de niveau secondaire, tandis que le Manitoba affichait le pourcentage le plus faible (52 p. 100 contre 22 p. 100).
- La Nouvelle-Écosse affichait le pourcentage le plus élevé d'Indiens inscrits habitant à l'extérieur des réserves qui avaient au moins terminé des études de niveau secondaire, tandis que le Manitoba affichait le pourcentage le moins élevé (57 p. 100 contre 37 p. 100).

1. Une personne ayant terminé des études de niveau secondaire désigne une personne qui a obtenu un certificat d'études secondaires, d'école de métiers ou d'études universitaires.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 1.

ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

TABLEAU 5.0 : Taux de participation¹ pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	69,1	60,5	64,4	60,6	61,3
Î.-P.-É.	63,6	73,1	67,1	76,8	69,1
N.-É.	37,9	64,1	45,8	62,7	63,5
N.-B.	44,5	55,6	48,8	63,8	63,0
QC	45,2	56,9	51,3	66,9	65,1
Ont.	50,3	63,0	58,2	69,8	69,6
Man.	42,0	47,5	44,4	54,9	68,6
Sask.	37,5	42,7	40,0	49,8	69,8
Alb.	45,3	59,5	53,3	65,4	74,3
C.-B.	55,3	61,8	58,7	67,1	67,8
Yuk.	69,3	68,1	68,4	71,0	83,6
T. N.-O.	54,7	66,3	58,9	60,1	76,1
CANADA	46,8	57,3	52,3	64,3	68,1

- Le taux de participation à la main-d'oeuvre active de la population d'Indiens inscrits habitant dans les réserves était de 21 p. 100 de moins que celui de la population repère (47 p. 100 contre 68 p. 100).
- Le pourcentage d'Indiens inscrits participant à la main-d'oeuvre active était plus élevé parmi les Indiens inscrits qui habitaient à l'extérieur des réserves que parmi les Indiens inscrits qui habitaient dans les réserves (57 p. 100 contre 47 p. 100).
- Le Yukon affichait la proportion la plus forte d'Indiens inscrits dans les réserves qui participaient à la main-d'oeuvre active, tandis que la Saskatchewan affichait la proportion la moins élevée (69 p. 100 contre 38 p. 100). Pour la population repère dans ces régions, les taux étaient respectivement de 84 p. 100 et de 70 p. 100.

1. Le taux de participation désigne la main-d'oeuvre active totale exprimée en pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus.
Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 1.

TABLEAU 5.1 : Taux d'emploi¹ pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	39,7	25,9	32,2	39,0	44,3
Î.-P.-É.	45,5	50,0	45,7	57,1	59,9
N.-É.	24,7	50,3	32,3	50,9	55,5
N.-B.	29,5	40,5	33,7	50,7	53,3
QC	30,0	46,7	38,7	55,3	57,3
Ont.	38,5	51,7	46,7	59,9	63,7
Man.	29,2	33,0	30,9	42,3	63,6
Sask.	26,0	27,6	26,8	37,0	65,4
Alb.	30,4	43,7	37,9	52,5	68,8
C.-B.	36,5	44,0	40,5	52,2	61,1
Yuk.	45,7	49,9	48,4	53,1	75,9
T. N.-O.	36,7	52,6	42,4	45,5	67,6
CANADA	32,3	42,9	37,8	51,8	61,3

- Le taux d'emploi de la population d'Indiens inscrits dans les réserves atteignait environ la moitié du taux d'emploi dans la population repère (32 p. 100 contre 61 p. 100). Le Yukon affichait le taux d'emploi le plus élevé (46 p. 100) et la Nouvelle-Écosse, le taux le plus faible (25 p. 100).
- Parmi la population d'Indiens inscrits, le taux d'emploi des Indiens habitant à l'extérieur des réserves dépassait de 11 p. 100 celui des Indiens habitant dans les réserves (43 p. 100 contre 32 p. 100). Le taux d'emploi des Indiens inscrits habitant hors des réserves était le plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest (53 p. 100) et le plus bas à Terre-Neuve (26 p. 100).
- Dans l'ensemble, la population totale d'Indiens inscrits affiche un taux d'emploi plus faible que la population autochtone totale, soit 14 p. 100 de moins.

1. Le taux d'emploi désigne le nombre de personnes occupées en pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 9.

TABLEAU 5.2 : Taux de chômage¹ pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	42,5	57,1	51,0	35,4	27,8
Î.-P.-É.	25,0	36,8	31,9	25,1	13,4
N.-É.	34,5	22,0	29,3	19,0	12,6
N.-B.	33,9	27,1	31,0	20,5	15,3
QC	33,5	18,1	24,6	17,4	12,0
Ont.	23,4	17,9	19,7	14,1	8,5
Man.	30,5	30,3	30,4	23,0	7,5
Sask.	30,8	35,3	33,0	25,5	6,4
Alb.	32,8	26,6	28,9	19,7	7,5
C.-B.	33,8	28,8	31,0	22,4	9,8
Yuk.	34,0	26,5	29,2	25,2	9,3
T. N.-O.	32,9	20,6	28,0	24,2	11,0
CANADA	31,0	25,1	27,6	19,4	10,0

- Dans la population d'Indiens inscrits, près d'un tiers des personnes qui habitent dans les réserves et un quart des personnes qui habitent à l'extérieur des réserves étaient en chômage, comparativement à un pourcentage de chômeurs de 10 p. 100 dans la population repère.
- L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario sont les seules régions où moins de 30 p. 100 de la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves étaient en chômage.
- L'Ontario et le Québec sont les seules régions où moins de 20 p. 100 de la population d'Indiens inscrits habitant à l'extérieur des réserves étaient en chômage.

1. Le taux de chômage désigne les personnes en chômage en pourcentage de la main-d'oeuvre active totale.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 1.

TABLEAU 5.3 : Répartition en pourcentage de la population active expérimentée¹ pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits par professions primaires²: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	8,9	15,2	12,0	10,3	8,3
Î.-P.-É.	18,5	10,5	15,2	12,1	14,8
N.-É.	4,8	2,7	3,6	5,3	6,9
N.-B.	3,6	4,1	3,8	5,7	7,4
QC	12,6	5,2	8,2	4,1	4,0
Ont.	5,7	4,6	5,0	3,7	3,5
Man.	7,4	6,4	6,9	7,8	9,7
Sask.	10,2	8,8	9,5	10,3	21,3
Alb.	8,8	10,6	10,0	10,8	12,9
C.-B.	18,8	12,8	15,4	12,0	6,2
Yuk.	7,5	6,7	7,0	8,3	8,0
T. N.-O.	13,8	5,6	10,6	7,2	6,9
CANADA	11,1	8,1	9,4	7,3	6,1

- La proportion de la population totale d'Indiens inscrits exerçant des professions primaires représentait une fois et demie la proportion correspondante de la population repère (9 p. 100 contre 6 p. 100). Un écart proportionnel similaire existe entre la population d'Indiens inscrits dans les réserves et la population autochtone totale (11 p. 100 contre 7 p. 100).
- La Colombie-Britannique affiche le pourcentage le plus fort d'Indiens inscrits habitant les réserves qui ont des professions primaires, tandis que le Nouveau-Brunswick affiche le pourcentage le plus faible, soit 19 p. 100 et 4 p. 100 respectivement.
- Terre-Neuve affiche le pourcentage le plus élevé d'Indiens inscrits habitant à l'extérieur des réserves qui exercent des professions primaires, soit 15 p. 100. La Nouvelle-Écosse affiche le taux le plus faible, 3 p. 100.

1. La population active expérimentée désigne les personnes qui, durant la semaine avant le 4 juin 1991, avaient un emploi ou étaient sans emploi mais avaient travaillé depuis le 1^{er} janvier 1990.

2. Les occupations primaires comprennent la pêche, le piègisme, l'exploitation forestière, le bûcheronnage et l'agriculture.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 19.

TABLEAU 5.4 : Répartition en pourcentage de la population active expérimentée¹ pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits par professions secondaires²: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	4,4	6,5	5,4	8,0	13,5
Î.-P.-É.	7,4	0,0	4,3	14,4	10,5
N.-É.	3,5	7,0	5,1	10,6	11,8
N.-B.	3,6	5,7	4,6	9,2	13,7
QC	2,2	12,4	8,2	13,8	17,8
Ont.	6,1	13,0	10,8	14,4	17,4
Man.	1,5	7,5	4,4	7,4	11,2
Sask.	1,5	5,4	3,5	4,8	5,4
Alb.	2,5	5,5	4,4	6,8	7,6
C.-B.	12,6	15,3	14,1	12,1	11,2
Yuk.	1,5	1,6	1,6	1,8	2,3
T. N.-O.	1,0	1,4	1,3	1,4	1,4
CANADA	5,4	10,5	8,4	10,8	14,7

- Parmi les Indiens inscrits, la proportion des personnes à l'extérieur des réserves qui travaillaient dans des professions secondaires était similaire à la proportion correspondante de la population autochtone totale (environ 11 p. 100 dans les deux cas). Les Indiens inscrits habitant dans les réserves occupaient seulement le tiers des emplois dans ce groupe professionnel par rapport à la population repère (5 p. 100 contre 15 p. 100).
- La Colombie-Britannique affichait le pourcentage le plus élevé d'Indiens inscrits dans les réserves et à l'extérieur des réserves qui travaillaient dans des professions secondaires (13 p. 100 et 15 p. 100). Le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comptaient moins de 2 pour 100 d'Indiens inscrits vivant dans des réserves qui travaillaient dans des professions secondaires. Ile-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comptaient moins de 2 p. 100 d'Indiens inscrits vivant hors des réserves qui travaillaient dans des professions secondaires.
- La population d'Indiens inscrits dans les réserves comptait la moitié moins de représentants dans les professions secondaires que la population autochtone totale (5 p. 100 et 11 p. 100 respectivement).

1. La population active expérimentée désigne les personnes qui, durant la semaine précédant le 4 juin 1991, occupaient un emploi ou étaient sans emploi mais avaient travaillé depuis le 1^{er} janvier 1990.

2. Les professions secondaires comprennent les professions du secteur manufacturier et du secteur du traitement.

Sources : Tableaux personnalisés du MAINC, fondés sur le recensement de 1991, tableau 16.

TABLEAU 5.5 : Répartition en pourcentage de la population active expérimentée¹ pour les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits par professions tertiaires²: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	88,9	80,4	82,6	81,6	78,1
Î.-P.-É.	77,8	89,5	82,6	73,0	74,8
N.-É.	92,1	90,3	91,3	84,0	81,3
N.-B.	92,8	89,4	91,6	85,2	78,9
QC	85,3	82,3	83,5	82,1	78,9
Ont.	88,2	82,4	84,3	81,9	78,3
Man.	91,1	86,1	88,7	84,8	79,1
Sask.	88,2	85,8	87,0	84,9	73,2
Alb.	88,7	83,9	85,6	82,4	79,5
C.-B.	68,6	71,9	70,4	76,0	82,6
Yuk.	91,0	91,7	91,4	89,9	89,7
T. N.-O.	84,7	93,1	88,3	91,5	91,2
CANADA	83,5	81,4	82,3	81,8	79,2

- Le secteur tertiaire comptait une plus grande proportion d'Indiens inscrits occupés que de membres de la population repère (82 p. 100 contre 79 p. 100).
- Le Nouveau-Brunswick affichait le pourcentage le plus élevé d'Indiens inscrits habitant dans les réserves qui occupaient des emplois du groupe tertiaire (93 p. 100), tandis que la Colombie-Britannique affichait le plus bas pourcentage (69 p. 100).
- Les Territoires du Nord-Ouest affichaient le pourcentage le plus élevé d'Indiens inscrits habitant à l'extérieur des réserves et appartenant au groupe tertiaire (93 p. 100), tandis que la Colombie-Britannique affichait le pourcentage le moins élevé (72 p. 100).
- En moyenne, la population autochtone totale comptait un pourcentage similaire de représentants occupant un emploi dans le secteur tertiaire que la population d'Indiens inscrits habitant à l'extérieur des réserves (82 p. 100 dans les deux cas).

1. La population active expérimentée désigne les personnes qui, durant la semaine précédant le 4 juin 1991, occupaient un emploi ou étaient sans emploi mais avaient travaillé depuis le 1^{er} janvier 1990.

2. Les professions du secteur tertiaire comprennent les professions dans les domaines de la gestion, de la technologie, des sciences sociales, des sciences religieuses, de l'enseignement, de la médecine, de la santé et des arts.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 16.

REVENU

TABLEAU 6.0 : Revenu moyen des particuliers¹ dans les populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991(dollars constants)

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	14 400	12 500	13 400	15 200	18 800
Î.-P.-É.	12 500	14 300	13 200	14 700	19 100
N.-É.	10 300	15 500	11 800	16 300	21 000
N.-B.	10 800	14 200	12 100	14 600	19 900
QC	12 300	17 100	14 900	18 900	22 400
Ont.	11 800	17 400	15 200	19 600	26 300
Man.	9 000	12 000	10 300	13 200	21 600
Sask.	8 300	11 600	9 800	12 000	21 100
Alb.	9 200	13 900	11 800	16 200	24 600
C.-B.	12 300	15 200	13 900	17 400	25 000
Yuk.	13 400	17 300	15 900	17 900	28 400
T. N.-O.	10 600	18 500	13 300	16 200	29 100
CANADA	10 500	15 000	12 800	17 000	24 100

- Le revenu moyen pour la population totale d'Indiens inscrits était de 12 800 \$, ce qui représente approximativement la moitié du revenu moyen de la population repère, soit 24 100 \$.
- La population dans les réserves avait un revenu moyen de 30 p. 100 inférieur à celui de la population à l'extérieur de la réserve, de 38 p. 100 de moins que celui de la population autochtone totale et de 56 p. 100 de moins que celui de la population repère.
- Les Indiens inscrits qui habitent les réserves au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta affichent un revenu moyen de moins de 10 000 \$, tandis que pour la population repère, le revenu moyen est de plus de 21 000 \$.

1. Revenu moyen individuel désigne le revenu moyen total pondéré des personnes âgées de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu en 1990.
Source: Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 1.

TABLEAU 6.1 : Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits dont la principale source de revenu¹ provenait d'un emploi: Canada, provinces et territoires, Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	48,2	50,7	48,4	63,9	63,4
Î.-P.-É.	52,6	52,0	54,0	64,5	65,5
N.-É.	33,4	68,9	43,6	66,4	68,2
N.-B.	36,1	60,2	45,1	65,1	65,9
QC	42,6	61,9	52,6	69,7	69,2
Ont.	49,8	67,7	60,7	74,3	73,7
Man.	33,5	49,8	40,2	54,1	69,8
Sask.	30,7	41,1	35,3	48,4	66,6
Alb.	39,8	61,8	51,8	67,4	76,2
C.-B.	57,2	61,8	59,7	69,0	70,8
Yuk.	66,5	75,4	72,3	75,5	86,5
T. N.-O.	55,7	73,8	62,0	70,3	85,6
CANADA	43,2	59,8	51,6	66,8	71,5

- La proportion de la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves dont la principale source de revenu provenait d'un emploi était de 43 p. 100. Elle était de 60 p. 100 pour la population d'Indiens inscrits hors des réserves et de 72 p. 100 pour la population repère.
- Chez les Indiens inscrits habitant dans les réserves, ceux dont l'emploi était la principale source de revenu étaient les plus nombreux au Yukon où ils représentaient 67 p. 100 de cette population. Il était le plus faible en Saskatchewan, le taux s'établissant à 31 p. 100.
- Parmi la population totale d'Indiens inscrits, la proportion des répondants dont la principale source de revenu provenait d'un emploi variait d'un taux minimum de 35 p. 100 (en Saskatchewan) à un taux maximum de 72 p. 100 (au Yukon). Dans la population repère, l'intervalle variait de 63 p. 100 (à Terre-Neuve) à 87 p. 100 (au Yukon). Dans toutes les régions, la proportion des personnes ayant un revenu d'emploi était d'environ 20 points de pourcentage plus élevée dans la population repère que dans la population totale des Indiens inscrits.
- Le pourcentage de toutes les personnes autochtones dont la principale source de revenu provenait de l'emploi, était d'environ 24 points de pourcentage plus élevé que le même taux pour la population d'Indiens inscrits habitant dans les réserves, et s'établissait à seulement 5 points de pourcentage de moins que le taux correspondant de la population repère.

1. La principale source de revenu désigne la composante qui constitue la plus importante proportion du revenu total du particulier.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 4.

TABEAU 6.2 : Pourcentage des populations repères, autochtones et d'Indiens inscrits dont la principale source de revenu¹ provenait de paiements de transferts gouvernementaux: Canada, provinces et territoires Recensement de 1991

Province/ territoire	Population d'Indiens inscrits			Population autochtone	Population repère
	Dans les réserves	Hors des réserves	Total		
T.-N.	53,6	46,5	49,2	34,3	31,0
Î.-P.-É.	44,7	40,0	44,4	31,8	26,1
N.-É.	65,1	25,4	53,5	30,1	21,9
N.-B.	63,2	37,7	53,5	32,4	25,5
QC	53,6	31,8	42,2	25,3	20,6
Ont.	37,5	27,1	31,2	20,0	14,3
Man.	50,6	45,9	48,7	38,3	17,0
Sask.	51,7	52,7	52,1	42,6	17,7
Alb.	37,1	34,0	35,3	25,8	13,1
C.-B.	39,6	35,0	37,1	27,1	15,2
Yuk.	30,8	22,3	25,2	21,8	8,3
T. N.-O.	26,7	18,9	24,0	24,2	12,5
CANADA	44,7	35,5	40,0	27,5	17,0

- La proportion de la population d'Indiens inscrits habitant dans les réserves dont la principale source de revenu provenait de paiements de transferts gouvernementaux était près du triple de celle de la population repère (45 p. 100 contre 17 p. 100).
- Dans la plus forte proportion, c'est en Nouvelle-Écosse que des paiements de transferts gouvernementaux constituent la principale source de revenu pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves (65 p. 100), et dans la plus faible proportion, dans les Territoires du Nord-Ouest (27 p. 100).
- Les paiements de transferts gouvernementaux jouent le rôle de principale source de revenu pour les Indiens inscrits habitant à l'extérieur des réserves dans la plus forte proportion en Saskatchewan (53 p. 100), et dans la plus faible proportion, dans les Territoires du Nord-Ouest (19 p. 100).
- La population totale d'Indiens inscrits affiche une plus grande proportion des personnes dont les revenus proviennent de paiements de transferts gouvernementaux que la population autochtone générale, soit 40 p. 100 contre 28 p. 100.

1. La principale source de revenu désigne la composante qui constitue la plus large proportion du revenu total d'un particulier.

Source : Tableaux personnalisés du MAINC fondés sur le recensement du Canada de 1991, tableau 4.